

## **Questions et réponses 1 à 6**

Q1 – Étant donné la nature très technique de l'information demandée dans la présente DDR, nous sollicitons respectueusement que la date limite pour le dépôt des soumissions soit reportée de deux semaines (c.-à-d. au lundi 9 septembre), ce qui nous permettrait de fournir une réponse complète de la plus haute qualité.?

**R1 – Après discussion avec notre équipe, nous avons changé la date limite au 9 septembre 2019, à 14 h, HNE.**

Q2 – La DDR parle de fonctions qui font généralement partie d'un système de gestion des documents (SGD). Pourriez-vous préciser si notre réponse devrait inclure l'établissement des coûts associés à un SGD?

**R2 – Oui, on encourage les soumissionnaires à fournir les coûts et une description de toutes les composantes qu'ils recommandent pour répondre aux exigences opérationnelles établies.**

Q3 – Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles soumettre une proposition?

**R3 – Oui, conformément à l'avis de projet de marché (APM), les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent présenter une proposition.**

Q4 – Devrons-nous nous rendre à votre siège social pour participer à des réunions?

**R4 – Aucune réunion « en personne » n'est prévue dans le cadre de la demande de renseignements (DDR). La situation pourrait changer si une demande de proposition officielle est un jour présentée.**

Q5 – Pouvons-nous exécuter les tâches liées à la DDR à l'extérieur du Canada?

**R5 – Oui.**

Q6 – Pouvons-nous envoyer nos propositions par courriel?

**R6 – Oui, seules les propositions électroniques seront acceptées. Toutes les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse indiquée sur la page couverture.**